**EXEMPLE DE LETTRE AUX BAILLEURS janvier 2018**

Madame, Monsieur,

En tant que propriétaire de terres agricoles, peut-être avez-vous été contacté par des sociétés d'éoliennes […] ? Si tel est le cas, pensez-vous avoir été totalement informé par vos démarcheurs ? Cette lettre a pour but de vous mettre en garde sur les conséquences réelles de l’implantation des éoliennes sur vos terres.

Les sociétés d'éoliennes ont un but commercial et lucratif et non écologique. Elles proposent aux agriculteurs de louer leurs terres via un bail emphytéotique (bail de longue durée) pour un certain prix à partager éventuellement entre plusieurs propriétaires, par machine et par an.

Ce type de bail vous engage pour longtemps et confère au preneur un droit d'hypothèque. Votre parcelle ne sera plus alors parcelle agricole mais deviendra un terrain industriel pendant la durée du bail ; votre loyer sera amputé : impôts fonciers sur le bâti, impôts sur le revenu pour les loyers, CSG, RDS... qui réduiront significativement les revenus espérés.

Que se passera-t-il à la fin du contrat non renouvelable de rachat du KW heure par EDF, dans quinze ans et un jour ? Que feront ces sociétés? Assumeront-t-elles leur responsabilité en assurant le démantèlement ou vous  abandonneront-t-elles, seuls à vos obligations ?

D'autre part, l'implantation de ces énormes machines va engendrer une multitude de nuisances. Etes-vous prêts à assumer :

* l'animosité des habitants de […] et des villages voisins, si vous permettez le saccage écologique des terres ?
* la création de pistes renforcées de 14 mètres de large et du coulage d'environ 1000 tonnes de béton dans 35 tonnes d'acier par éolienne~~s~~ (qui resteront dans le sol, stérilisant définitivement la terre) ?
* la baisse de 20 à 30% de la valeur des biens immobiliers alentours (le vôtre y compris) ?
* la pollution visuelle permanente avec les flashs lumineux jour et nuit ?

 Prendrez-vous ce risque qui vous engage, vous et vos descendants ?

Pour toutes précisions, vous pouvez sur internet taper : « Éoliennes, le bail emphytéotique, ce que les propriétaires doivent savoir... »

Si vous avez signé et si vous le regrettez, rejoignez le collectif anti éolien pour faire avorter ce projet.

LE COLLECTIF ANTI EOLIEN […]

**Mettre toujours un contact nom + mail + tél**